



Photo: CENESTA



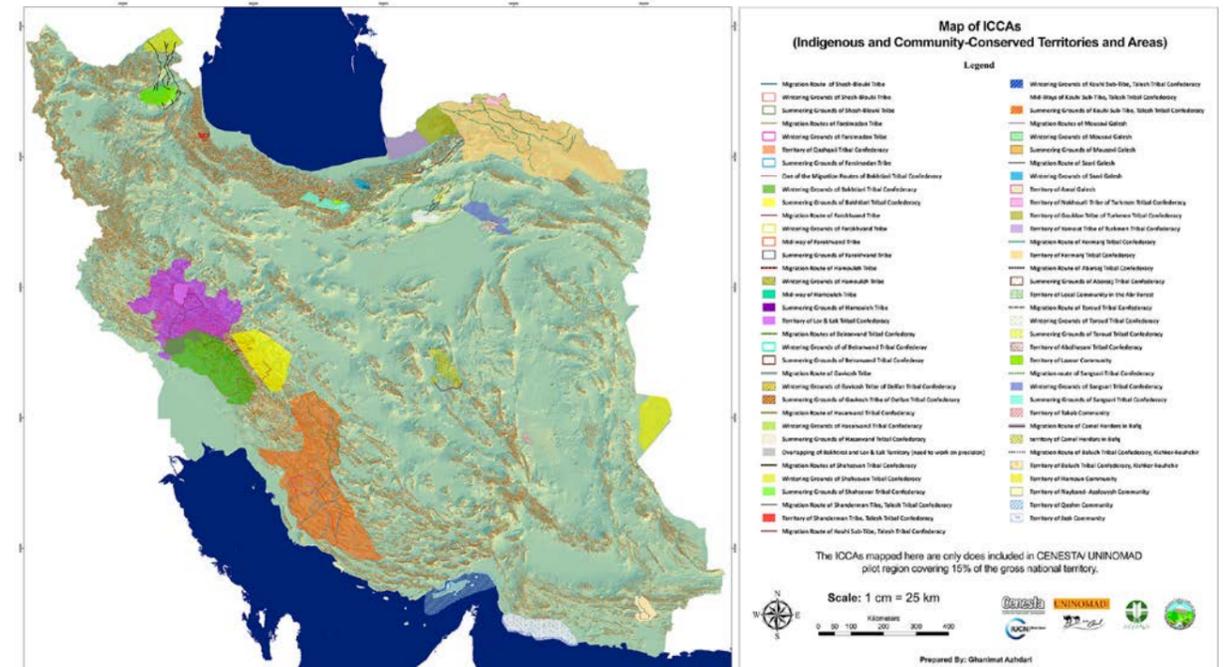
Iran

Une analyse nationale sur le statut des territoires de vie

Auteur(s):¹ Ghanimat Azhdari, Ali Razmkhah, Nina Aminzadeh Goharrizi, Maede Salimi, Ahmad Beiranvand, Nahid Naghizadeh et Soheil Hosseinzadeh

L'Iran est un pays vaste qui se situe au niveau de la zone aride de l'Asie du Sud-Ouest: 85% de sa zone territoriale est constituée de régions arides et semi-arides abritant pâturages, forêts de haute à basse densité et déserts. En Iran, des centaines de territoires de vie sont fondés à partir de groupes ethniques variés présentant une importante diversité culturelle, linguistique, traditionnelle et de systèmes coutumiers de préservation de la nature. Parmi ces peuples, on compte les Arabes, les Baloutches, les Gilaki, les Kurdes, les Lors, les Perses, les Turcs et les Turkmènes. En raison de leurs systèmes complexes de gouvernance socio-écologique, les peuples nomades ainsi que les communautés sédentaires entretiennent historiquement un lien indissociable avec la nature. Cette relation avec la nature repose sur l'organisation sociale, l'identité, la production communautaire, ainsi que sur l'adaptation des systèmes communautaires en matière de gouvernance et de gestion.

Les territoires de vie des Peuples Autochtones nomades d'Iran représentent environ 59% du pays, dont 34 millions d'hectares de pâturages et 660 000 hectares de terres agricoles (irriguées et alimentées par les pluies). Il y a environ 12 000 ans, les peuples nomades ont établi et développé en Iran un système adaptatif et dynamique en matière de migrations saisonnières. D'après les dernières statistiques, les nomades iraniens se regrouperaient en 104 tribus et 554 tribus indépendantes², formées par 246 000 familles, soit 1 108 000 individus ou 1,32% de la population du pays. De plus, les nomades possèdent 28% du bétail léger et 4% du bétail lourd du pays, produisent 20% de la viande rouge et des produits issus du bétail, et fournissent au marché 9 millions de bêtes chaque année. Avec une production de 35% de l'artisanat du pays, les nomades sont parmi les individus les plus productifs de la société³.



Carte des APAC en Iran (incluant seulement une région pilote d'environ 15% du territoire national).
Crédits : CENESTA/UNINOMAD

Les communautés iraniennes sédentaires ont également conduit à la création de divers territoires de vie en lien avec d'autres systèmes ingénieux du patrimoine agricole. Cette diversité est mise en évidence par le contexte historique ainsi que les caractéristiques culturelles, climatiques et environnementales.

Au sein de ces territoires de vie, il existe une large variété de systèmes de gouvernance dans la gestion et la conservation de la nature et de la biodiversité. Ces systèmes permettent des expériences exceptionnelles et précieuses qui aident à répondre au changement climatique et aux défis environnementaux. Ces systèmes présentent également des technologies qui fournissent une variété de services sur une base durable.

Systèmes de gouvernance bioculturelle des territoires de vie en Iran

Les systèmes uniques de gouvernance bioculturelle des Peuples Autochtones et des communautés locales d'Iran comprennent un ensemble de normes, de principes moraux, de valeurs et de cultures qu'ils ont appris et construit au fil de l'histoire, influencés par la diversité climatique et environnementale. Ces systèmes de gouvernance ont bénéficié à une série d'écosystèmes

variés, à l'instar de zones humides, de forêts, de pâturages et de prairies, de déserts et d'environnements marins et côtiers. Malgré toutes les différences et les variations locales, les points communs entre les Peuples Autochtones et les communautés locales sont leurs savoirs et leurs systèmes de gouvernance bioculturelle qui préservent leur territoire de vie.

Les technologies autochtones et méthodes durables de ces systèmes adaptés à des conditions environnementales et climatiques difficiles à l'échelle locale, affectent (directement et indirectement) la préservation et l'utilisation durable de l'eau, du sol et de la biodiversité. Les systèmes de gestion des eaux souterraines (*Qanats*), la migration saisonnière, le

¹ Ce rapport a été préparé pour le Centre pour le développement durable et l'environnement (CENESTA), en mémoire de la bien-aimée **Ghanimat Azhdari**, qui a sacrifié une grande partie de sa vie à défendre et à protéger et les territoires de vie en Iran et dans le monde.

² Comprenant, entre autres : la confédération tribale Qashqai, la confédération tribale Bakhtiari, les tribus Lor et Lak, la confédération tribale Shāhsavan, les peuples Baloutches et les tribus de la périphérie du désert central telles que les Sangsari, les Abolhassani, les Toroud, les Abarsej, etc.

³ Synthèse des résultats des statistiques de base concernant la population nomade du pays, Centre statistique iranien, 2020.



Agriculture traditionnelle à Qasr-e-Qand, Peuples Baloutches, Chabahar. Photo : CENESTA



des communautés locales; et le développement de l'industrie aquacole renforce la concurrence.

Écosystèmes désertiques

L'Iran est majoritairement composé de déserts. Pour cette raison, les habitants ont appris à s'adapter au manque d'eau à travers l'histoire. Une des techniques autochtones pour collecter et gérer les ressources en eau est basée sur le *Qanat*, un système complexe de tunnels qui extrait l'eau souterraine des bassins montagneux. Sur l'entièreté du plateau iranien, les *Qanat* comptent encore parmi les principales pratiques pour se procurer de l'eau pour irriguer et développer l'agriculture. Dans la plupart des cas, cependant, les *Qanat* sont plus qu'une simple manière d'utiliser les eaux souterraines. Ils représentent un système unique et intégratif qui fait montre de l'utilisation du savoir et de la sagesse autochtone dans la gestion durable des terres, de l'eau et de la biodiversité agricole.

Plusieurs problèmes touchent ces systèmes de gestion de l'eau dans le désert. La construction, la maintenance et la gestion des *Qanat* demandent un travail de collaboration important. L'abaissement des nappes phréatiques, en partie causé par l'augmentation du nombre de puits, a entraîné le déclin de nombreux *Qanat*. A ce jour, il ne reste que peu de travailleurs qualifiés (ou *Moghanees*) et leurs immenses connaissances en matière de gestion de l'eau dans les régions sèches de l'Iran disparaissent rapidement.

Écosystèmes de pâturages

Certaines des APAC les plus importantes en Iran appartiennent aux communautés tribales. Il y a de nombreuses différentes tribus dispersées à travers le pays, dont les Kachkaïs, les Shahsavan, les Bakhtiâris

Chameau de Bactriane (à deux bosses) dans les territoires de Shahsevan (nord-ouest de l'Iran). Photo : Fatma Zolfaghari



Caravane de dromadaires, désert de Lut, territoires des tribus nomades Baloutches. Photo : Ramin Rohani

et les Baloutches⁷. Les communautés tribales ont un système de structures sociales hautement organisé. Les territoires traditionnels des communautés tribales se divisent en territoires estivaux et hivernaux ainsi qu'en axes migratoires. Par le passé, les décisions au sujet du calendrier migratoire étaient prises par les anciens, qui étaient désignés sur la base du mérite et de la confiance. La dégradation des pâturages s'explique par la perte des droits traditionnels, par des soi-disants projets de développement qui entravent les routes migratoires, et par l'érosion des structures sociales depuis que la migration commence plus tôt pour assurer un meilleur accès aux ressources.

Écosystèmes forestiers

Il y a au moins trois types de forêts en Iran: les forêts hyrcaniennes ou caspiennes (le long du littoral méridional de la mer Caspienne) au nord, les forêts de chênes des monts Zagros et les forêts de mangroves le long des côtes sud. Les communautés locales qui vivent



Utilisation durable de la forêt de mangrove sur l'île de Qeshm. Photo : Ramin Rohani



Migration saisonnière des Qashqai, Fars. Photo : CENESTA

⁴ Le *Qorukh* (en turc, *qoroq* en perse) est un système de limitation de l'utilisation des terres strictement appliqué en raison de besoins tels que la restauration saisonnière et périodique des pâturages, des forêts, des zones humides, de la faune sauvage et des lieux de pêche; les besoins particuliers de certaines espèces de bétail (par exemple, le bétail en lactation ou les jeunes animaux, la faune sauvage en danger, les animaux de trait); ou les ajustements de la gestion des pâturages en raison des périodes de sécheresse, des migrations et des itinéraires de transhumance.

⁵ La méthode de pêche *Parreh* ou *Damgostar* est l'une des méthodes de capture d'ostéichthyes (ou poissons osseux) les plus anciennes, dont les corégones, sur la rive Sud de la mer Caspienne (provinces de Gilan et de Mazandaran). Dans cette méthode, généralement, un filet de 1000 mètres de long et de 7 à 10 mètres de haut est étendu en forme de U par un grand bateau en bois dans la mer, l'extrémité du filet revient sur le rivage à une distance d'environ cent mètres du point de départ. Le diamètre des filets est suffisamment grand (entre 30 et 40 mètres) pour ne capturer que des poissons adultes et est donc très efficace pour la conservation des réserves aquatiques. Au bout d'un certain temps, le filet est tiré vers le rivage depuis l'extrémité par la force d'un treuil de tracteur et est ramassé. Ainsi, les poissons piégés dans le filet sont progressivement dirigés vers la rive et ramassés par les pêcheurs. Autrefois, la pêche était pratiquée par les pêcheurs avec l'aide d'animaux. En récitant des poèmes locaux, les pêcheurs créaient une cohésion et un enthousiasme particuliers.

⁶ Le *Moshta* est une méthode traditionnelle de pêche de la province d'Hormozgan, dans le Sud de l'Iran, qui se pratique en utilisant la marée. Dans cette méthode, des bâtons sont placés sur le rivage et une barrière est créée à l'aide d'un filet de pêche. Lorsque l'eau monte, les poissons y entrent et lorsque l'eau descend, ils sont capturés par les propriétaires du *Moshta*. Dans cette méthode, on fait très attention à libérer et à ne pas piéger d'autres animaux aquatiques, comme les dauphins et les tortues.

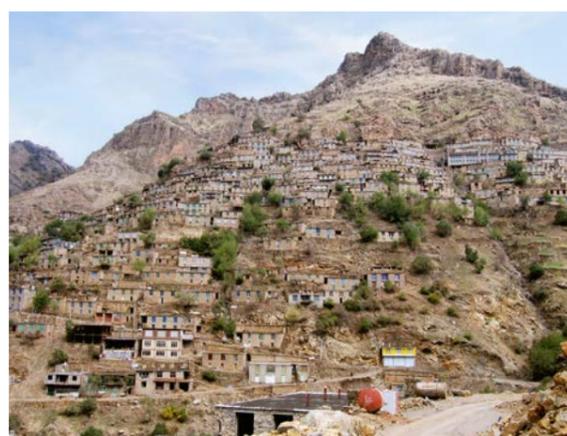
⁷ Voir l'étude de cas de Chahdegal (Iran) présentée dans ce rapport.



La culture du riz le long de la forêt et de la rivière permet de protéger le sol et d'utiliser efficacement l'eau dans la province de Mazindran. Photo : Soheil Hoaseinzadeh



Zone humide de Kushk-e Zar, territoires de vie des Qashqai, province de Fars. Photo : CENESTA



Hawraman. Photo: CENESTA

dans les forêts ont toujours eu des connaissances en matière de gestion de la forêt et de ses ressources. Les tribus Talesh exercent aussi leurs droits traditionnels dans la gestion des forêts caspiennes. Malgré ces efforts, les systèmes socio-écologiques de la forêt sont en déclin rapide, en raison de l'augmentation de la population, de la pression exercée sur les habitants de la forêt pour qu'ils abandonnent leurs villages, du manque de permis de pâturage, et de la pauvreté.

Écosystèmes des zones humides

Les zones humides ont toujours attiré les habitants car elles fournissent suffisamment d'eau pour l'agriculture, la pêche, le tourisme et d'autres services. Un grand nombre des territoires de vie en Iran se trouvent à l'intérieur et autour de ces zones humides et de leurs ressources. Les communautés ont développé des techniques autochtones de développement durable des ressources des zones humides, en raison de leur importance pour la subsistance.

Un exemple d'ingéniosité nous vient des zones humides d'Anzali (d'une superficie d'environ 193 km²), un site Ramsar sur la côte sud de la mer Caspienne, dont le système de gestion traditionnelle, pratiqué par les communautés autour des zones humides, est connu sous le nom de *abbandan-dari*. Un *abbandan* est un type de réservoir artificiel peu profond que l'on trouve dans les terres basses du sud de la Caspienne, et qui est utilisé à la fois pour l'aquaculture ainsi que pour fournir de l'eau à la riziculture. On retrouve une forme spécifique d'*abbandan* au sein des zones humides d'Anzali, dont les superficies varient de 10 à 100 hectares. Le système traditionnel *abbandan-dari*

est géré par un groupe de résidents locaux appelé *abbandan-dar*. Cependant, depuis 1971, une nouvelle façon d'entreprendre ces pratiques d'*abbandan-dari* a vu le jour, sous la supervision du ministère de l'Environnement. Les zones sont louées aux communautés locales pour une période de six mois (du 6 septembre au 6 mars, pour couvrir les saisons de pêche et de chasse), et les conditions de conservation sont intégrées dans les contrats locatifs.

Écosystèmes montagneux

Les deux chaînes de montagnes de l'Iran, Zagros et Alborz, ont un climat froid et sec qui crée des territoires uniques d'une beauté extraordinaire, notamment dans l'ouest et le nord-ouest de l'Iran. L'isolement géographique et les ressources naturelles limitées, notamment le manque de terres arables, ont conduit au développement d'une gestion intelligente des ressources en terre et en eau, fondée sur une forme spécifique d'organisation sociale. En utilisant des matériaux locaux, les Peuples Autochtones de la région

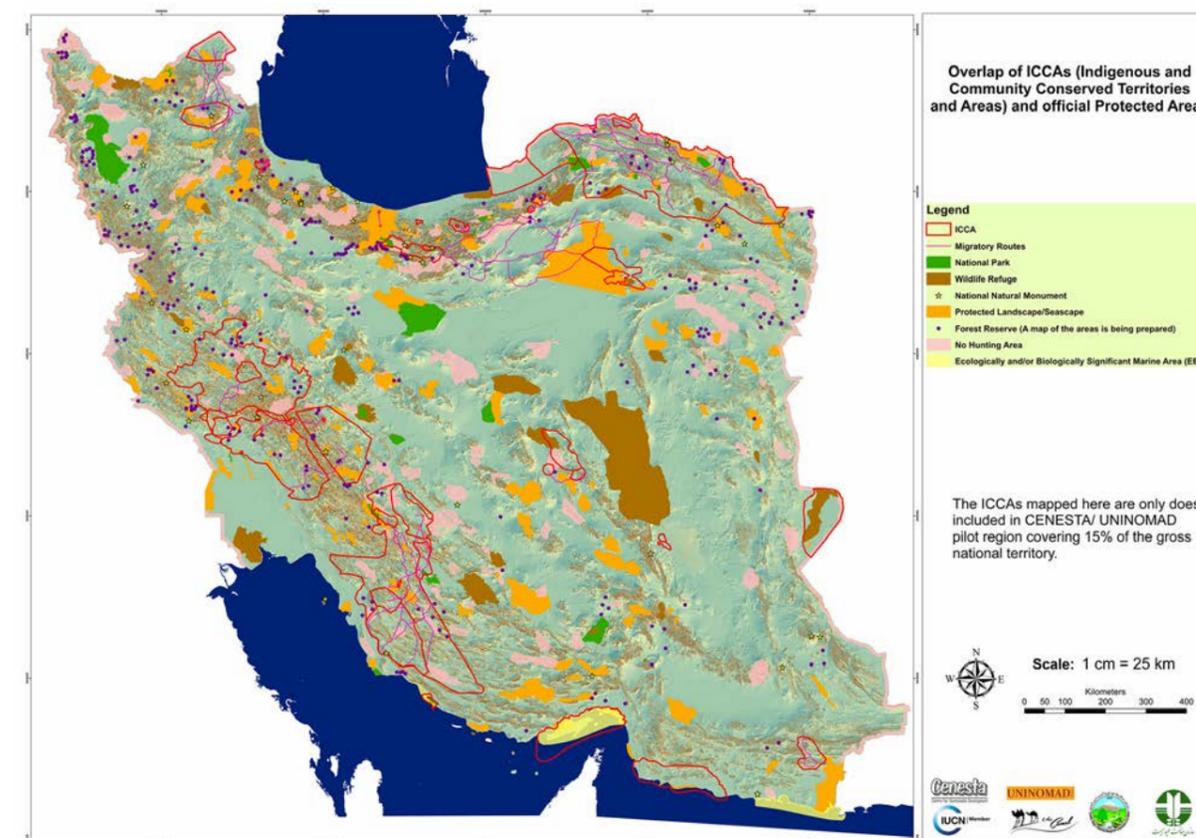
ont appris à utiliser au mieux les rares ressources disponibles, en construisant des terre-plein pour les jardins et en les enrichissant avec de la bonne terre pour l'agriculture, provenant d'autres parties du territoire, comme les berges des rivières.

Un exemple notable est celui de Hawraman, une région montagneuse s'étendant à travers l'ouest de l'Iran (provinces du Kurdistan et de Kermanshah) et l'est de l'Irak. Les conditions climatiques et environnementales de Hawraman ont poussé les habitants de la région à vivre dans diverses parties du territoire au rythme des différentes saisons de l'année. Chaque village a une ou plusieurs implantation(s) estivale(s) appelée(s) *Ha'var*, la plupart de ces dernières se trouvant sur un terre-plein ou au niveau des chaînes de montagnes, autour des sources.

Politique nationale et contexte juridique des territoires de vie en Iran

Malgré la longue histoire en matière de préservation de la nature par les Peuples Autochtones et communautés locales, l'établissement de l'État nation moderne centralisé et l'influence des concepts

occidentaux en matière de protection et d'exploitation de la nature ont mis en péril les capacités locales à prendre soin de la nature. Depuis 1921, presque tous les gouvernements iraniens ont tenté de remplacer les institutions traditionnelles de gestion des ressources naturelles ainsi que les systèmes de moyens de subsistance des Peuples Autochtones et communautés locales. Cette situation s'est intensifiée à partir de 1963 avec la nationalisation des ressources naturelles, puis dans les années 70, avec les politiques de réforme agraire pour la modernisation de l'agriculture. Les politiques agraires qui ont suivi la révolution de 1979 ont à nouveau entraîné une destruction généralisée des ressources naturelles et ont eu des effets négatifs graves sur la culture, les traditions et les systèmes bioculturels des Peuples Autochtones et communautés locales. La dislocation des territoires de vie s'est encore accentuée en raison des lois et règlements sur les aires protégées qui ont mené à l'expulsion des Peuples Autochtones nomades de ces zones. Ces politiques imposées depuis le haut ont gravement endommagé les aspects sociaux et écologiques des territoires des Peuples Autochtones et communautés locales et ont affaibli les systèmes de gouvernance traditionnelle.



Chevauchement des APAC et des aires protégées par le gouvernement. Carte: CENESTA et UNINOMAD





Aînés de Bakhtiari lors d'un atelier de cartographie participative. Photo : Ramin Rohani



Visites sur le terrain et tenue de réunions participatives avec les membres, les anciens et les administrateurs de la communauté. Photo : CENESTA



Évaluation écologique. Photo : CENESTA

En plus des changements de politique, les projets industriels et d'infrastructures à grande échelle ont augmenté de façon notable en Iran, infligeant de nouvelles menaces aux territoires et à la culture des Peuples Autochtones et communautés locales. En voici quelques exemples: (1) les régions de Makoran, au cœur des territoires baloutches, sont occupées par un important complexe industriel appelé Zone de libre-échange de Chabahar; (2) le développement récent de l'industrie pétrochimique le long de la côte; (3) les barrages sur les territoires de vie des Bakhtiari, qui ont submergé de nombreux peuplements et entraîné une migration forcée; et (4) un programme de transformation des terres (passage du pâturage à la ferme) pour les territoires de vie des Shahsavans, dû au barrage de Khoda-Afarindam.

Face aux menaces et aux défis des dernières décennies, les Peuples Autochtones et les communautés locales ont fait preuve d'une exceptionnelle résilience, d'un profond sentiment d'appartenance au territoire et d'efforts importants pour préserver les valeurs spirituelles, économiques, socioculturelles et environnementales de leurs territoires de vie. Heureusement, la prise de conscience de l'existence des territoires de vie des Peuples Autochtones et les communautés locales et de leurs valeurs pour la préservation de la nature s'est accrue, grâce aux actions valeureuses des organismes de la société civile et des mouvements communautaires, ainsi qu'aux discours locaux au sujet des nouvelles approches de développement.

Le **Centre du développement durable et de l'environnement** (Centre for Sustainable Development and Environment, Cenesta) est un exemple d'organisation locale forte et résiliente en Iran. Il travaille depuis trente ans à la ré-autonomisation des communautés et à la restauration de leurs droits de propriété sur leurs territoires de vie. La priorité du Cenesta est d'aider les communautés à rétablir leurs institutions de gouvernance traditionnelle et à rétablir leur résilience face aux changements sociaux, politiques et environnementaux. L'engagement dans un processus participatif avec les Peuples Autochtones et les communautés locales, par le biais des conseils traditionnels des anciens de la communauté et leurs fonds d'investissement communautaire associés (*sanduqs*), est le principal moyen de mise en œuvre du travail du Cenesta.

Un des programmes les plus importants du Cenesta vise à la reconnaissance appropriée des territoires de vie grâce à leur documentation et leur enregistrement.



Détermination de l'étendue des territoires de vie par la cartographie participative. Photo : CENESTA

Cet effort implique des visites de terrain et la tenue de réunions participatives avec les membres, les anciens et les administrateurs de la communauté. Il est aussi nécessaire de déterminer l'étendue des territoires de vie via une cartographie participative⁸, ainsi que de préparer et de compiler des rapports d'évaluation dans les domaines de l'écologie, de la gouvernance et des moyens de subsistance. Ces rapports et ces cartes participatives sont utilisés au cours de processus de contentieux et de négociations avec les autorités gouvernementales. Depuis 2003, le Cenesta a facilité l'organisation et l'enregistrement de différents conseils des anciens des tribus et de leurs fonds d'investissement communautaire associés (*sanduqs*). Ces efforts aboutissent en 2010 à la création de l'Union des peuples tribaux nomades d'Iran (UniNomad), une fédération nationale dont les membres sont reconnus comme faisant partie de confédérations tribales et de tribus indépendantes d'Iran.

Grâce aux nombreux efforts du Cenesta, des améliorations ont été apportées ces dernières années en matière de politiques de gestion des ressources naturelles et de conservation environnementale. Une approche participative a été adoptée par certaines politiques notables qui pourraient avoir des



⁸ Dans la cartographie participative, les gens se rassemblent et participent à la réalisation d'une carte en partageant leurs connaissances et leur vision de l'espace. Il s'agit d'une opportunité pour les pasteurs nomades, d'autant plus que beaucoup d'entre eux ne savent ni lire ni écrire et n'ont jamais utilisé des cartes papiers. Grâce au P-Mapping (et au PGIS dans les étapes suivantes) les communautés seront capables de transférer leurs connaissances des terres et des écosystèmes sur une carte papier. Après avoir créé des cartes papier avec un intervenant et les membres des communautés, ils/elles travaillent à l'élaboration de cartes à l'aide de logiciels informatiques.

conséquences positives pour le statut des territoires de vie en Iran. L'action la plus transformatrice se trouve à l'article 38 de la « Loi sur le sixième plan quinquennal de développement économique, culturel et social pour 1396-1400 (2016-2021) (Sixième plan de développement) », plus précisément au sein des paragraphes L, S et T.

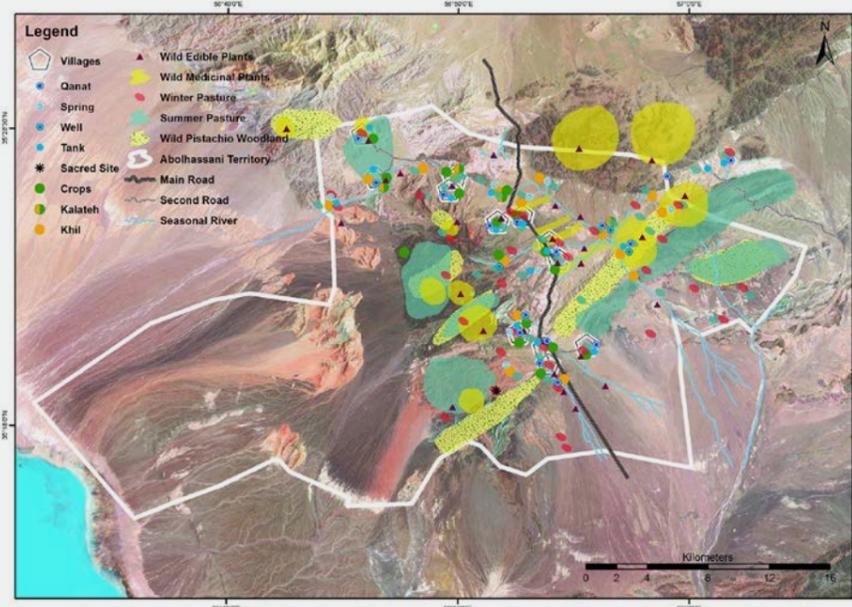
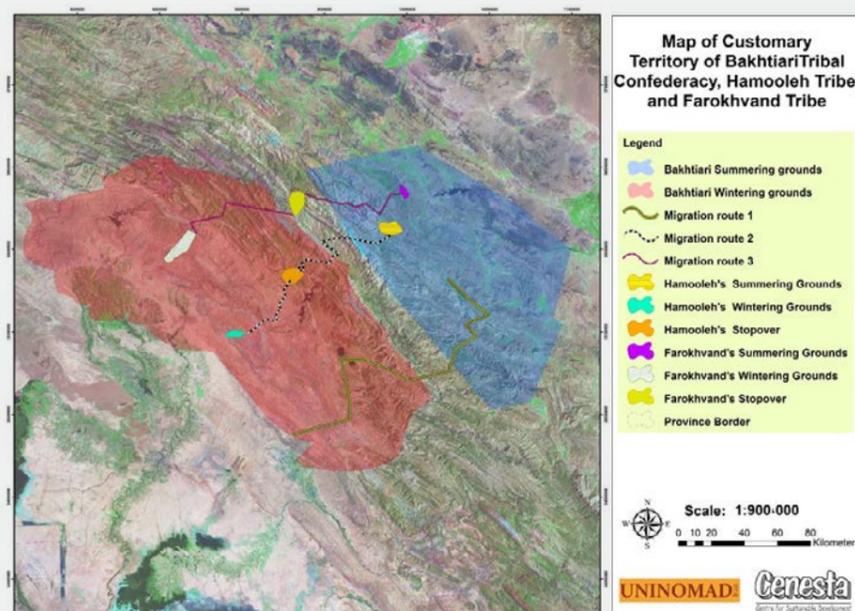
D'après cet article : « Le gouvernement est tenu de prendre les mesures suivantes pour protéger l'environnement [emphase ajoutée] :

- L- Améliorer la protection des forêts, des pâturages, des terres nationales gouvernementales ainsi que

des quatre aires environnementales protégées⁹ avec **la participation des communautés locales;**

- S- Préparer, compiler et mettre en œuvre un plan d'action pour protéger et gérer les quatre aires environnementales et les espèces en voie de disparition de la faune sauvage du pays, grâce aux capacités volontaires et participatives de personnes physiques et morales, **avec la priorité aux communautés locales et aux ONG** donnée par le ministère de l'Environnement;
- T- Mise à jour, par le ministère de l'Environnement, de l'étendue des quatre aires environnementales protégées, ainsi que de la nouvelle définition et

Territoire coutumier de la confédération tribale Bakhtiari, de la tribu Hamooleh et de la tribu Farokhvand. Carte: CENESTA et UNINOMAD



Territoires de vie de la confédération tribale des Abolhasani. Carte: CENESTA et UNINOMAD



Un Uba (la plus petite unité sociale de la structure tribale de Shahsavan) sur son lieu d'estivage. Photo : CENESTA

division des aires selon les dispositions récentes de l'Union internationale pour la conservation de la nature (International Union for Conservation of Nature, IUCN) ».

Recommandations

Nombreuses sont les recommandations issues de l'expérience de l'Iran relative aux territoires de vie :

- Les Peuples Autochtones et communautés locales nécessitent une reconnaissance appropriée de leurs droits traditionnels sur leurs territoires, de leur savoir autochtone, de leurs capacités, de leurs institutions et règles pour la gouvernance et la gestion.
- Les institutions gouvernementales des Peuples Autochtones et communautés locales ont besoin de participer activement à la politique et aux processus de prises de décisions portant sur leurs territoires de vie et leurs ressources naturelles en tant que principaux détenteurs de droits.
- L'approche participative de la planification et de la mise en œuvre des programmes devraient améliorer, renforcer et revitaliser les structures relationnelles entre les Peuples Autochtones et communautés locales et la nature au sein des territoires de vie, tout en renforçant le sentiment d'appartenance communautaire aux territoires.
- Les droits de propriété intellectuelle des Peuples Autochtones et communautés locales, de leur gouvernance collective et de leur savoirs autochtones devraient être respectés et reconnus.
- Des efforts devraient être faits pour mettre à jour et annuler les politiques et programmes inappropriés relatifs à la gestion des ressources naturelles, tels

que la nationalisation des ressources naturelles, ou encore, les politiques et programmes aux systèmes imposés depuis le haut.

- Les droits légalement établis au sujet de la protection des routes migratoires des tribus nomades, reconnues comme partie intégrante de leur territoire de vie, doivent être respectés, protégés et honorés, étant donnée l'interdiction juridique absolue de tout transfert et modification de leur usage.
- La conservation participative des ressources génétiques végétales et animales nationales devrait être encouragée et fondée sur la combinaison des connaissances autochtones et de la science moderne, avec la participation active des Peuples Autochtones et des communautés locales au sein de leurs territoires de vie (conservation *in situ*).

⁹ Le système iranien des aires protégées recense seulement quatre catégories :

- 1) Parc national : aires naturelles relativement vastes ayant des caractéristiques spécifiques et une importance nationale du point de vue géologique, écologique et biogéographique, sélectionnées dans le but de protéger et d'améliorer la population des espèces animales et des sites de végétation. Les parcs nationaux sont des lieux propices aux activités d'enseignement, de recherche ainsi qu'à l'écotourisme.
- 2) Monument naturel national : phénomène relativement restreint, unique, exceptionnel, non conventionnel et irremplaçable, ayant une importance du point de vue de la protection, de la science, de l'histoire ou de la nature.
- 3) Refuge faunique : habitats fauniques représentatifs sélectionnés dans le but de préserver la population d'espèces animales et d'améliorer leur qualité de vie. Ces zones sont des lieux appropriés pour les activités d'enseignement et de recherche. Les usages compatibles et le tourisme contrôlé sont autorisés dans les refuges.
- 4) Aires de conservation : aires relativement vastes, de grande importance pour la protection, qui sont sélectionnées dans le but de préserver et de restaurer des sites végétaux et des habitats fauniques. Le tourisme contrôlé et les utilisations économiques dans le cadre du plan de gestion sont autorisés.



À propos de ce rapport

Ce chapitre fait partie du rapport 2021 sur les territoires de vie, composé d'analyses locales, nationales, régionales et mondiales des aires et des territoires conservés par les Peuples Autochtones et les communautés locales (parfois nommées "APACs" ou "territoires de vie"). Le rapport s'inscrit dans un processus continu, visant à développer la base de connaissances disponibles sur les territoires de vie, afin de soutenir les priorités auto-déterminées des Peuples Autochtones et des communautés locales. Il a été réalisé par le Consortium APAC avec le soutien de plusieurs partenaires.

Consortium APAC. 2021. Territoires de vie: Rapport 2021. Consortium APAC: international. Disponible sur : report.territoriesoflife.org.

À propos du Consortium APAC

Le **Consortium APAC** est une association mondiale à but non lucratif, qui soutient les Peuples Autochtones et les communautés locales qui gouvernent et conservent leurs terres, territoires et eaux collectives. Les organisations Membres du Consortium APAC, ainsi que ses Membres d'Honneur, sont présents dans plus de 80 pays et mènent des actions collectives au niveau local, national, régional et international sur plusieurs axes de travail, notamment la documentation, la préservation et la défense des territoires de vie, de même que les relations intergénérationnelles et la jeunesse.

En savoir plus sur le Consortium APAC :
www.iccaconsortium.org

The ICCA
Consortium

